



COMMISSION FORMATION PP

Le bilan de la saison :

Malgré une bonne fréquentation d'élèves dans les structures écoles, dès le mois d'avril, la météo assez mauvaise de l'Été a entraîné une baisse des licences élèves, phénomène renforcé par des écoles ne licenciant pas tous les élèves.

Il en ressort 3 points importants :

- Certains pilotes, souhaitant faire une formation en école, sont déjà assurés par ailleurs et ne prennent pas de licence FFVL. Il serait donc souhaitable de communiquer sur l'importance de la cotisation fédérale.
- Beaucoup d'étrangers venant en école ou en groupe autonome, profitant des sites de vol libre, sont licenciés et assurés par leur fédération. Il faudrait donc, tout en les accueillant, les sensibiliser et les informer sur notre fonctionnement. Certains gestionnaires de sites, notamment en Alsace, ont mis en place une cotisation forfaitaire à leur intention, l'idée est à creuser.

1) Le bilan de la Commission des Labels 2007 – (voir compte-rendu CL).

Présents : 2 élus et 11 CT.

120 dossiers traités sur 150 EFVL ou CEVL.

Bilan => la notion de réseau prend corps.

OBL : 66 labels, 18 dossiers en suspend, 1 retrait label Delta, 3 labels biplace, 2 écoles spécifiques Speed Riding.

CEVL : 20 labels, 3 dossiers en suspend, 1 retrait label Delta, 1 retrait label PP.

2) Bilan mini voile Speed Riding.

Un groupe de travail s'est créé en 2006. Plus de cinquante moniteurs seront venus se former d'ici la fin de l'hiver.

Les écoles spécialisées speed-riding commencent à voir le jour (8 écoles dont 2 spécifiques). Nous mettons en place un avenant speed-riding avec suivi par la Direction technique nationale.

La possession de l'Unité Complémentaire de Compétences Speed Riding est exigée dans le cadre du label.

Pour 2008, une partie des formations est déléguée aux différents formateurs...

Un passeport speed-riding est disponible pour cet hiver.

Toutes les informations concernant le speed-riding sont disponibles sur le site parapente de la FFVL.

3) Nouveaux diplômes du MJS

A partir du 1^{er} janvier 2010, l'évolution des qualifications professionnelles dans le champ du sport, conduit les diplômes du vol libre à une filière à 3 niveaux : BPJEPS niveau 4 (bac) ; DEJEPS niveau 3 (bac +2) et DES JEPS niveau 2 (licences).

Les BEES obtiendront en équivalence, auprès de leur DDJS :

- Un Brevet Professionnel → avec un BEES 1 ;
- Un Diplôme d'Etat → avec un BEES 1° + une expérience de Directeur de structure ou une expérience en formation de cadre + unité de compétence complémentaire type « enseignement en milieu aménagé, hand'icare, entraîneur... » ;
- Un Diplôme d'Etat Supérieur → avec un BEES 2.

Les formations 2008

Extrait du compte rendu de la CF 2006 :

« Pierre BRAEMS développe le sujet sur les faibles flux et souhaite que soit étudiée une décentralisation des formations accompagnateur et animateur dans l'objectif d'adapter l'offre à la disponibilité bénévole (déplacement, calendrier). Il insiste sur l'enjeu politique que représente le rôle des clubs dans l'accueil des nouveaux pratiquants. Une formation de « formateurs » doit être envisagée rapidement.

La DTN travaillera sur cette problématique et fera des propositions à la CF 2007 pour mise en œuvre en 2008. »

Suite à la commande de la CF 2006 ci-dessus, la commission formation a validé les propositions suivantes :

- Les formations d'accompagnateurs régionalisées, sous couvert de cadres techniques, semblent fonctionner. Il nous paraît opportun d'élargir cette régionalisation en y mettant les mêmes conditions que pour la qualification biplace soit : possibilité aux ligues ayant un représentant, lors de la journée nationale d'harmonisation, d'organiser la formation l'année à suivre. Les représentants de la commission régionale formation peuvent être, soit le RRF, soit un enseignant membre de l'équipe régionale de formation, hors cadre technique. Cette solution, qui fonctionne correctement pour le biplace, devrait permettre de maintenir une cohésion nationale notamment en terme de contenu. C'est pourquoi, par anticipation, nous avons demandé, lors de la préparation de cette CF, les souhaits des ligues pour l'organisation des formations 2008 d'accompagnateur.

- Les formations d'animateur suscitent peu d'engouement et ont du mal à exister (en 2007, 2 en Midi-Pyrénées, 6 en Rhône-alpes, soit un total de 8 formés), pour autant elles permettent de se confronter à l'enseignement et ainsi susciter des vocations. Les régionaliser devrait permettre de rapprocher l'offre de formation, des pilotes concernés. Pour se faire, nous proposons que cette régionalisation se mette en place dans les conditions identiques que pour le biplace et l'accompagnateur soit sous couvert du RRF et/ou d'un membre de l'équipe régionale de formation. Elle comporte plusieurs phases :
 - o Formation des RRF et/ou du membre de l'équipe régionale, lors de la journée d'harmonisation (présentation du cahier des charges de la formation animateur de club) ;
 - o Etablissement d'une liste annuelle des régions demandeuses ;
 - o Cooptation des tuteurs formateurs par la CF, après mise en place de leur formation par les régions (moniteurs diplômés volontaires fonctionnant au sein d'EFVL ou de CEVL labellisées, proposant de la découverte et de l'initiation, une journée) ;
 - o Délivrance du livret de formation aux animateurs. Signature d'une convention tripartite (ANC, formateur, RRF) ;
 - o Evaluation finale par le RRF (cf. le document sur les compétences attendues) ;
 - o L'ensemble de cette démarche étant suivie et/ou accompagnée par un cadre technique.

Concernant le monitorat, la formation mise en place depuis 2 ans fonctionne bien. Nous proposons d'associer systématiquement un cadre technique au suivi du stage en situation (conseil dans le choix du lieu, orientation pédagogique de l'élève moniteur, aide au conseiller de stage sur les besoins de l'E.M., validation de certaines UC, préparation du rapport d'expérience et de l'examen final).

Accompagnement de l'application de l'obligation du parachute de secours en école :

Comme décidé en 2006 et acté par le CD dans le cadre du label EFVL et CEVL, l'emport du parachute de secours sera obligatoire pour les élèves, dès les 1^{ers} grands vols, à partir du 1^{er} janvier 2008.

- Un groupe de travail, constitué lors du rassemblement des moniteurs, va produire un document d'accompagnement de cette mesure à destination des écoles et des moniteurs.
- Mise à l'étude par la DTN d'une UCC formation continue pour les moniteurs sur le parachute de secours (pliage, installation, utilisation...).

Réflexion sur l'accidentologie et ses liens avec la formation des pilotes :

- 80 dossiers accidents élèves ;
- 20 % de DA simplement pour des contusions ;
- 2 accidents mortels.

Dans le débat, il apparaît la nécessité de mettre en place une démarche plus efficace du traitement de l'accidentologie, ainsi que ce qui relève du simple incident pour permettre de réaliser des analyses fondées.

Nous décidons de nous rapprocher de la CTS et du secrétariat pour affiner le système de traitement actuel.

Présentation des documents 2008 :

Outils de communication

Suite au rassemblement 2006 et à la CF 2006, un groupe de travail a permis la mise en œuvre de nombreux outils pédagogiques et/ou de communication, tels que Carnet de vol, Charte et diplôme biplace, Passeport en anglais, affiches, chartes simplifiées ...

Outils pédagogiques

Le travail accompli porte également sur la mise en place d'un référentiel aux questions du BPC, celui-ci pourrait être également utilisé comme outil de bachotage par les futurs candidats, ainsi que comme support de cours théorique par les écoles.

Mise en place d'une carte simplifiée pour la réglementation aérienne, sous forme d'une carte IGN normale sur laquelle viennent se superposer des calques reprenant les éléments de la réglementation aérienne et permettant ainsi de les amener progressivement en facilitant leur prise en compte.

Bilan de la formation pilotage des moniteurs.

Module => 26 moniteurs ;

Module 2 => 9 moniteurs.

Le travail de formalisation sur le pilotage a largement avancé, un document finalisé doit voir le jour en 2008 et compléter ainsi le dossier SIV/Pilotage actuel.

Evolution des diverses qualifications :

- Qualification entraîneur : Relancée en 2008. Accès : Accompagnateur de club (compétiteur), Animateur et Moniteur Fédéral. 2008 → Formation semaine 25 (16 au 21 juin 2008) à Font Romeu piloté Marc RISPOLI.
- UCC hand'icare (encadrement des personnes à mobilité réduite)
2008 → Prendre contact avec Jean-Jacques DOUSSET et Claude BELLESSORT qui se déplacent directement, ce qui leur permet de voir les sites de vols et les cadres de pratiques.
- UCC Educ'enciel Acrokite
2008 → Formation du 5 au 9 juillet 2008 en Hautes Alpes + 1 autre formation à la Dune du Pyla.
- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) → La personne doit justifier de 800h de pratique de l'activité. Elle devra, ensuite, se présenter avec son dossier de VAE à la journée d'information (présentation de son travail d'écriture) et au jury (répondre aux questions du jury en vue de son dossier).
- Allègement de formation → Le candidat doit nous envoyer un dossier complet (fiche de renseignement, CV, attestation validation), puis celui-ci sera traité par les conseillers techniques en charge de ce dossier.
- UCC non mise en place en 2007 → UCC enseignement niveau marron (BPC) et UCC enseignement jeunes (encadrement des 12-13 ans). Il faudrait faire beaucoup plus de communication !

Formation régionalisée 2007 :

Le tour de table des Responsables Régionaux de Formation fait ressortir :

- Une participation aux formations plutôt satisfaisante.
- La nécessité de proposer des actions de remise à niveau. Sur ce thème, les réponses varient en fonction des réalités des ligues, certaines tentent de mettre en place des sessions spécifiques, d'autres proposent de rejoindre les formations initiales dans la limite des places encore disponibles.
- Les niveaux d'entrée posent de moins en moins de problèmes, certainement le résultat de la mise en place du BPC nouvelle formule. Cependant, les niveaux de connaissances théoriques continuent à rester faibles.
- Demande d'un document de synthèse sur les modalités de validation technique du BPC : une demande de formation à la fonction du RRF émane de l'assemblée : pour la CF 2008, prévoir une formation sur les modes d'animation d'une équipe régionale de formation, ainsi qu'une formation aux tâches administratives du RRF par la mise en place programmée de l'intranet fédéral permettant de saisir les qualifications en ligne.

Seules les ligues, ayant un représentant lors de la journée d'harmonisation des formations régionalisées, ont la possibilité d'organiser les formations biplaces en 2008.

Décentralisation des formations accompagnateur et animateur

Comment les RRF peuvent former et informer les tuteurs pour la formation animateur ?

Un document sur ce thème est rédigé. Les conseillers techniques sont à la disposition des RRF pour accompagner cette démarche.

Conclusion :

Le flux de pilotes en formation dans les écoles est bon, malgré une baisse des élèves en formation initiale, essentiellement pour cause de météo particulièrement défavorable en 2007. Les documents pédagogiques à destination des élèves donnent satisfaction. Pour harmoniser les connaissances et l'information des moniteurs, des documents de références sont en chantier. Les labels EFVL et CEVL, du réseau des écoles, sont perçus comme critères de qualité. Le nombre d'écoles signataires de la charte EFVL et CEVL, témoigne de l'attachement porté par celles-ci aux valeurs défendues par la FFVL. L'extension aux ligues de la formation accompagnateur et animateur club, doit aboutir à une montée en puissance des flux et l'accession au monitorat fédéral pour permettre un meilleur accueil et accompagnement des pilotes encore peu expérimentés dans les clubs.

Pour la commission formation Parapente,
Pierre BRAEMS